

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 63298

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des filières de l'enseignement agricole qui préparent aux métiers de service en espace rural. En effet, l'enseignement agricole propose des filières de formation qui ne relèvent pas directement de l'activité agricole mais qui sont étroitement liées aux besoins en zone agricole. Il s'agit notamment de la formation à des métiers dans le domaine des services de proximité mais également de la formation au « tourisme vert », essentiel au développement économique des zones agricoles. Les filières proposées sont adaptées à la nature péri-urbaine ou rurale du lieu d'implantation des établissements. La cohabitation de ces filières avec les filières agricoles est très riche pour les élèves, favorise leur ouverture et les préparent à leur vie professionnelle ainsi qu'aux relations qu'ils auront entre eux. Aussi, elle lui demande de tout mettre en oeuvre pour soutenir ces filières de l'enseignement agricole, favoriser leur développement et leur accorder les crédits de fonctionnement nécessaires. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas l'intention de se séparer des formations de la filière « services » qui ont toute leur place dans l'enseignement agricole dans les conditions définies par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Ladite loi dispose, en effet, que « l'enseignement et la formation professionnelle agricoles ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural, forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement ». La définition même du secteur « services », qui exige des compétences transversales à d'autres secteurs professionnels, conduit à une réflexion commune avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la jeunesse et des sports pour les activités en milieux rural et péri-urbain. Cette réflexion doit déboucher sur une meilleure lisibilité des formations proposées et la mise en place d'un système d'équivalences qui doit permettre aux jeunes de construire un parcours de formation adapté à leur projet professionnel.

Données clés

Auteur : Mme Christine Boutin

Circonscription : Yvelines (10e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63298 Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : agriculture et pêche Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE63298

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3773

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5162